



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 : SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE111

Mise à jour : 26/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **PUBLIC**

Toute personne exerçant la fonction d'agent de sécurité incendie dans un service de sécurité incendie constitué en E.R.P. (Établissements Recevant du Public) ou en I.G.H. (Immeuble de Grande Hauteur) selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- **PREREQUIS**

Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont :

- Capacité en secourisme : PSC1 acquis depuis moins de 2 ans, PSE1 ou SST en cours de validité
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Aptitude médicale selon les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Se présenter à l'examen de certification SSIAP1.

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Lister les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- Manipuler les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Nommer les limites de son action.
- Effectuer l'extinction des feux naissants

- **CONTENU DE FORMATION**

1ERE PARTIE : LE FEU ET SES CONSEQUENCES

- Écllosion et développement du feu
- Réaction et résistance au feu

2EME PARTIE : SECURITE INCENDIE

- Classement d'un établissement en fonction de la réglementation
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie
- Respect de la vacuité des dessertes des bâtiments
- Intérêt du cloisonnement en matière de sécurité incendie
- Vérification de la vacuité des dégagements et encadrement d'une évacuation
- Rôle et mise en œuvre du désenfumage
- Intérêt de l'éclairage de sécurité et son fonctionnement
- Les différents moyens de secours, les extincteurs et leur utilisation

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP1 : SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE111

Mise à jour : 26/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

3EME PARTIE : INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Les installations électriques et leur impact en matière de sécurité incendie
- Procédures et moyens de dégagement d'une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur et mise en sécurité d'une nacelle
- Rôle et principe de fonctionnement des installations fixes d'extinction automatique
- Composition, positionnement et entretien des colonnes sèches et humides
- Définition, composition et fonctionnement d'un système de sécurité incendie

4EME PARTIE : ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE

- Rôle et missions du service de sécurité
- Consignes de sécurité et rédaction de la main courante
- Fonctionnement d'un poste de sécurité
- Conduite d'une ronde de sécurité
- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Appel, accueil et guidage des secours publics
- Information des occupants de l'établissement (employés et public) sur les mesures de sécurité à prendre

5EME PARTIE : CONCRETISATION DES ACQUIS

- Identification des installations de sécurité et actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

● METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel et sur installations/équipements conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques et de mises en situation, exercice d'extinction sur feu réel, visites applicatives (réelle en ERP de catégorie 1 et virtuelle en IGH), entraînement à l'examen théorique (utilisation du système informatisé de réponses).

● MODALITES D'EVALUATION

- QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples). Durée 30 min.
- Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. Durée 15 min. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées.
- Formation certifiante :

Passage de la certification en fin de formation (attester de 67 heures de formation)

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

● FORMATEUR

Formateurs spécialistes du domaine

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ .05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ .05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎ .05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 : SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE111

Mise à jour : 26/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

• SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1^{ère} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Code : [RS5641](#)

Certificateur : MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Date de décision : 10-12-2021 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Certificat de qualification SSIAP1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

• DUREE

67 heures hors temps de déplacement et d'examen

• DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (notamment en matière de secourisme et de modèle de certificat médical pour l'aptitude physique)

- Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2024 ?
Mont de Marsan	Nous consulter
Saint Paul les Dax	Du 18 au 29 Mars / 03 au 14 juin / 16 au 27 septembre / 18 au 29 novembre
Ustaritz	Nous consulter
TARIF	1650€ HT (1980€ TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

• MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1 : SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – NIVEAU 1

Réf. : SEC-SBPE111

Mise à jour : 26/02/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ .05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ .05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎ .05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org